

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
TENUE LE 2 MARS 2020 À 20h00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE,  
30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Michael Goldwax, Harvey Shaffer, Jack Edery et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, Directeur général et Me Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

**EST ABSENT :** le conseiller Leon Elfassy.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 20h08.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2020-054

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci les points suivants :

**6.4 Résolution proposant un moratoire sur la fusion des stations de police 9 et 11.**

.

**8.6 Demande d'autorisation pour des dérogations mineures au Règlement de zonage n° 1001-2 pour une maison unifamiliale détachée située au 28, chemin Thurlow, lot n° 2 088 845, Zone RA-1, (Règlement de zonage n° 1001-2) et (Règlement concernant les dérogations mineures n° 1013).**

Adoptée

2020-055

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel qu'amendé.

Adoptée

2020-056

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 février 2020 ainsi que la séance spéciale du 24 février 2020, soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2020-057

**INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS ANNUEL 2020 DE  
« GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION » (GFOA)**

---

**ATTENDU QUE** le Congrès annuel 2020 de « Government Finance Officers Association » aura lieu à la Nouvelle Orléans, Louisiane du 17 au 20 mai 2020;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Golwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le délégué suivant soit autorisé à participer au Congrès annuel 2020 de « Government Finance Officers Association » (GFOA) à la Nouvelle Orléans, Louisiane du 17 au 20 mai 2020 :
  - Monsieur le conseiller Jack Edery

Adoptée

2020-058

**ADOPTION PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD D'UNE DÉFINITION  
OPÉRATIONNELLE DE L'ANTISÉMITISME**

---

**ATTENDU QU'**une définition opérationnelle de l'antisémitisme, non contraignante, a été adoptée le 26 mai 2016 par les 31 États membres de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH), dont le Canada est membre ;

**ATTENDU QUE** la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'AIMH a officiellement été adoptée par le Royaume-Uni, Israël, l'Autriche, l'Écosse, la Roumanie, l'Allemagne, la Bulgarie, la Belgique, la Suède, la Lituanie, la République de Macédoine du Nord, les Pays-Bas, la Slovaquie, la République de Moldavie, la République tchèque, la Hongrie, le Canada, le Luxembourg, la Grèce, la France, Chypre, l'Italie et l'Uruguay ainsi que par d'autres paliers de gouvernement et différentes organisations à travers le monde ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Hampstead se consacre à la lutte contre l'antisémitisme et la discrimination sous toutes ses formes;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la Ville de Hampstead adopte la définition opérationnelle de l'antisémitisme adoptée le 26 mai 2016 par les 31 États membres de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) suivante :

« L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte ».

- QUE la Ville de Hampstead adopte également les exemples illustratifs qui ont été publiés avec la définition de l'AIMH.

Adoptée

2020-059

**RÉSOLUTION RECONNAISSANT LE SACRIFICE DES SOLDATS  
CANADIENS JUIFS DURANT LES DEUX GUERRES MONDIALES**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Hampstead reconnaît annuellement les contributions et les sacrifices des soldats canadiens juifs lors du jour du Souvenir et le jour de la Victoire en Europe;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la Ville de Hampstead reconnaisse et se souvienne de la contribution des soldats juifs canadiens durant les Première et Seconde Guerres mondiales et la guerre de Corée du sacrifice ultime de 579 membres juifs des Forces armées canadiennes qui ont perdu la vie durant ces guerres;
- QUE la Ville de Hampstead reconnaisse le travail accompli par l'organisateur de la communauté juive Larry G. Rosenthal dans l'organisation d'un service commémoratif annuel pour les soldats juifs canadiens disparus afin de s'assurer qu'ils ne soient jamais oubliés.

Adoptée

2020-060

### **RÉSOLUTION PROPOSANT UN MORATOIRE SUR LA FUSION DES STATIONS DE POLICE 9 ET 11**

---

**ATTENDU QUE** les Montréalais ont été bien servis par un modèle novateur de police communautaire mis en place par le Conseil de la communauté urbaine de Montréal dans les années 1990 après de vastes consultations publiques;

**ATTENDU QUE** ce modèle fondé sur une priorité accrue à la prévention du crime par rapport à la répression, à l'invitation au dialogue avec les organisations communautaires, à la création de comités consultatifs locaux et à assurer aux citoyens un accès facile aux commissariats locaux de quartier bénéficie d'un soutien écrasant des citoyens;

**ATTENDU QU'**au cours des dernières années, avec très peu de débats publics, le Service de police de Montréal (SPVM), tout en conservant certaines des caractéristiques de la police de proximité, a commencé à revenir à l'ancien modèle organisationnel des commissariats de police plus vastes et moins accessibles;

**ATTENDU QU'**un effort du SPVM pour fermer le poste de police 45 à Rivières des Prairies en 2014 a mené à une mobilisation communautaire importante en opposition à la proposition amenant le SPVM à abandonner sa fermeture prévue du poste local de ce quartier;

**ATTENDU QUE**, comme dans le cas des Rivières des Prairies, sans consulter la population de Notre Dame de Grace ou les résidents des municipalités de Côte Saint Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, le Service de police de la Ville de Montréal a décidé unilatéralement de fusionner les services de police les stations 9 et 11 qui fournissent des services de sécurité publique à ces communautés et annonçant que cette fusion entrerait en vigueur à l'automne 2020;

**ATTENDU QUE** la Ville de Hampstead a des caractéristiques démographiques et des caractéristiques très différentes de celles de Notre Dame de Grace et des besoins policiers tout aussi différents;

**ATTENDU QUE** les maires locaux ont été simplement informés de la décision de fusionner les stations 9 et 11 par le SPVM alors que les conseillers municipaux ou municipaux des communautés touchées n'ont reçu aucune notification officielle préalable;

**ATTENDU QUE** Alors que la nouvelle de la fusion s'est répandue, l'indignation du public s'est accrue, les maires de Côte Saint-Luc et Hampstead s'opposant publiquement au plan, ainsi que le lancement d'une importante mobilisation communautaire à Notre Dame de Grace, y compris une pétition communautaire opposée à la fusion qui a déjà recueilli près de 2500 signatures à la date du dépôt de cette motion;

**ATTENDU QUE** les commentaires du membre du comité exécutif en charge de la sécurité publique selon lesquels le poste 11 ne peut rester ouvert car le

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

SPVM n'a pas renouvelé le bail du poste de police de l'avenue Somerled créant une impression de mauvaise foi et un manque de préoccupation pour les opinions des citoyens locaux et les élus locaux;

**ATTENDU QUE** la Commission de la sécurité publique n'a tenu aucune réunion sur la question précise de la fermeture du poste 11 et de sa fusion au poste 9, ni sur la question plus générale quant à l'avenir de la police communautaire à Montréal;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Qu'un moratoire d'un an sur la fermeture de la station 11 et sa fusion dans la station 9 soit décrété à compter de la date d'adoption de la présente résolution;
- Que la Commission de la sécurité publique soit mandatée pour tenir des séances publiques portant à la fois sur l'avenir de la police communautaire à Montréal et sur la question précise de la fusion des stations 9 et 11;
- Qu'en terminant ses travaux, la Commission de la sécurité publique accueille au moins une réunion publique dans le quartier Notre Dame de Grace et une dans la ville de Côte Saint Luc.

Adoptée

2020-061

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 795-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°795 CONCERNANT LES NUISANCES**

---

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 795-8 modifiant le Règlement n° 795 concernant les nuisances et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le projet de Règlement n° 795-8 modifiant le Règlement n° 795 concernant les nuisances.

Adopté

2020-062

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU RÉGULIER DU 10 FÉVRIER 2020**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion régulière du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le 10 février 2020.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2020-063

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU **5700. CHEMIN QUEEN-MARY**, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2;

1. l'article 65, annexe b, afin de permettre la marge de recul avant secondaire à 5m (16.4 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds);
2. l'article 119, paragraphe 2, afin de permettre la pente de l'allée véhiculaire à 12% au lieu de 10%;

**ATTENDU QUE** la demande est pour autoriser le projet proposé;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 10 février 2020, a recommandé *de différer* la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la demande de dérogations mineures au règlement de zonage n° 1001-2 pour une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** soit *différée*.

La demande proposée ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2.

Adoptée

2020-064

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5700, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2020 soit *différé*.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-065

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR MODIFIER LE PERRON AVANT D'UNE MAISON BI-FAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 122-124 PLACE ALDRED, LOT N° 2 089 705, ZONE RB-4, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les modifications du perron avant d'une maison bi-familiale semi-détachée située au **122-124 Place Aldred** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2020 soient *approuvées conditionnellement* à la recommandation du CCU à la condition suivante :
  - Seuls les garde-corps vitrés devraient être utilisés pour le balcon et pour l'escalier.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi que les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-066

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 166, CROISSANT WEXFORD, LOT N° 2 088 771, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)**

**ATTENDU QUE** les membres du comité s'entendent pour dire que :

- L'architecture en générale est refusée. Un design différent doit être soumis pour que ce projet retourne au CCU;
- L'utilisation de panneaux préfabriqués de béton est refusée.

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE les modifications de la façade d'une maison unifamiliale détachée située au **166, croissant Wexford** et soumises à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2020 soient refusées à la recommandation du CCU.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2020-067

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 28, CHEMIN THURLOW, LOT N° 2 088 845, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport suivant de la demande de dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. l'article 76, tableau 13, afin de permettre la marge de recul d'un équipement mécanique à 1.4m (4.59 pieds) au lieu de 1.5m (4.92 pieds);
2. l'article 107, paragraphe 3, afin de permettre la marge de recul du mur de soutènement à 0.45m (1.48 pieds) au lieu de 1m (3.28 pieds);

**ATTENDU QUE** la demande est pour légaliser la situation actuelle;

**ATTENDU QUE** M. Benjamin Sternthal ne participe pas au débat pour respecter les règles d'éthique du Comité;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 13 janvier 2020, a recommandé d'approuver la demande pour les dérogations mineures.

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogations mineures pour la propriété située au **28, chemin Thurlow**, lot n° 2 088 845, Zone RA-1.

Le projet proposé ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2.

Adoptée

2020-068

**APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes payés pour le mois de février 2020 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 janvier 2020 au 15 février 2020, au montant de 1 870 662,99 \$, soit par la présente approuvée.

Adoptée

2020-069

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE FORD TRANSIT TRONQUÉ ANNÉE 2020, ÉQUIPÉ D'UN FOURGON DE TREIZE PIEDS**

---

**ATTENDU QU'**il y a eu un appel d'offres, par voies d'invitations écrites, pour l'achat d'un véhicule Ford Transit tronqué année 2020, équipé d'un fourgon de treize pieds;

**ATTENDU QUE,** après l'analyse des soumissions ouvertes le 13 février 2020, le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences de l'appel d'offres est JACQUES OLIVIER FORD INC.;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat pour l'achat d'un véhicule Ford Transit tronqué, année 2020, équipé d'un fourgon de treize pieds, soit octroyé à JACQUES OLIVIER FORD INC., pour un montant de 57 980,00 \$ plus la taxe spécifique sur les pneus, la T.P.S. et la T.V.Q. (selon les spécifications de l'appel d'offres).

Le certificat du trésorier No 20-06, daté du 14 février 2020 et émis par le trésorier, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-070

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE FORD RANGER XL CABINE DOUBLE, 4X4, ANNÉE 2020**

---

**ATTENDU QU'**il y a eu un appel d'offres, par voies d'invitations écrites, pour l'achat d'un véhicule Ford Ranger XL cabine double, 4x4, année 2020;

**ATTENDU QU'**après l'analyse des soumissions ouvertes le 13 février 2020, le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences de l'appel d'offres est JACQUES OLIVIER FORD INC.;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat pour l'achat d'un véhicule Ford Ranger XL cabine double, 4x4, année 2020, soit octroyé à JACQUES OLIVIER FORD INC. pour un montant de 34,782,00 \$ plus la taxe spécifique sur les pneus, la T.P.S. et la T.V.Q. (selon les spécifications de l'appel d'offres).

Le certificat du trésorier No 20-07, daté du 14 février 2020 et émis par le trésorier, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-071

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES PIERRES CONCASSÉES**

---

**ATTENDU QU'**il y a eu un appel d'offres public pour un contrat de deux ans, pour la fourniture des pierres concassées;

**ATTENDU QU'**après l'analyse des soumissions ouvertes le 17 février 2020, le plus bas soumissionnaire conforme aux exigences de l'appel d'offres est Demix agrégats, Division of Groupe CRH Canada Inc.;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE le contrat de deux ans, pour la période du 15 mars 2020 au 14 mars 2022, pour la fourniture des pierres concassées, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants;

### **DEMIX AGREGATS, DIVISION OF GROUPE CRH CANADA INC**

Criblure	(approx. 60 tonnes métriques)	18.18 \$ / tm
Pierres 0''-3/4'' classe A	(approx. 60 tonnes métriques)	20.18 \$ / tm
Pierres 0''-3/4'' classe B	(approx. 1 600 tonnes métriques)	18.78 \$ / tm
Pierres concassées 3/4''	(approx. 600 tonnes métriques)	21.18 \$ / tm

QUE, selon la fréquence des commandes faites au cours des années antérieures et l'évaluation des besoins, le montant estimé de la dépense pour le contrat de deux ans est de 46 500 \$ plus T.P.S. et T.V.Q. La redevance des exploitants de carrières et sablières est incluse dans le montant mentionné.

Le certificat du trésorier No 20-08, daté du 18 février 2020 et émis par le trésorier, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2020-072

### **AUTORISATION POUR LA VENTE DE LA RÉTROCAVEUSE RC03-23**

**ATTENDU QUE**, la Ville désire vendre la rétrocaveuse RC03-23, n'étant plus utile aux opérations journalières puisqu'elle a été remplacée par une rétrocaveuse neuve;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le Directeur des ressources matérielles et systèmes d'information, avec l'accord du Directeur général, soit autorisé à vendre l'article mentionné ci-haut, au meilleur prix possible.

Adoptée

2020-073

### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PISCINES POUR LA SAISON ESTIVALE 2020**

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, le contrat pour l'entretien des piscines pour la saison estivale 2020, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

### **PSPA GROUP INC, (LCS)**

• Peinturage des piscines	8 099,50 \$
• Ouverture des piscines	4 340,15 \$
• Support technique (prix par visite)	58,08 \$ / visite
• Taux horaire technicien pour réparations	84,48 \$ / hre
• Taux horaire assistant technicien réparations	47,52 \$ / hre
• Taux horaire service de consultation	84,48 \$ / hre
• Chlore liquide (20 litres)	14,95 \$ / ch.
• Transvidage du chlore (prix par bouteille)	3,00 \$ / ch.
• Fermeture des piscines	3 030,71 \$

- QUE, selon la fréquence et la quantité des travaux exécutés au cours des dernières années, le montant estimé de la dépense pour l'entretien des piscines est de 36 145 \$ taxes incluses.

Adoptée



2020-074

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS POUR L'ANNÉE 2020**

---

**ATTENDU QU'**il y a eu un appel d'offres par voie d'invitations écrites pour un contrat de trois ans pour le nettoyage des puisards pour les années 2017, 2018 et 2019, incluant une clause pour deux options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2020 et 2021;

**ATTENDU QU'**après l'analyse des soumissions ouvertes le 17 février 2017, Sani-Vac 9363-9888 Quebec Inc. a été le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges;

**ATTENDU QUE**, par la résolution 2017-048 adoptée en mars 2017, le Conseil a octroyé le contrat de trois ans au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le contrat avec Sani-Vac 9363-9888 Québec Inc. pour le nettoyage des puisards, soit renouvelé pour la première option de renouvellement au coût de 13 768,05 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2020-075

**APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 2 mars 2020, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-076

**APPROBATION DE LA LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la [directrice] [gestionnaire] des services communautaires et des loisirs, soumise le 2 mars 2020, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus étudiants;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-077

**APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA DESCRIPTION DE TÂCHES ET À L'ÉVALUATION DE L'EMPLOI DE L'«AGENT DE FINANCES- TRAVAUX PUBLICS »**

---

**ATTENDU QUE** le Syndicat réclamait une mise à jour et une reclassification de l'emploi d'« Agent de bureau » auprès du département des travaux publics;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'entente intervenue entre la Ville de Hampstead et « Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal » (SCFP-local 429) relative à la mise à jour et à l'évaluation de l'emploi du poste d'Agent de bureau auprès du département des travaux publics;
- D'APPROUVER le descriptif et l'évaluation de la fonction pour le poste de «Technicien(ne) de bureau-travaux publics» (groupe de traitement 8);
- D'AUTORISER la Directrice des ressources humaines à signer les documents nécessaires à l'exécution de l'entente.

Adoptée

2020-078

**APPROBATION DU RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR L'ANNÉE 2020 - 2021**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Hampstead a confirmé son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale, à la suite d'un appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** le contrat octroyé est d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019;

**ATTENDU QUE** le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** Groupe Mallette Actuaire Inc. recommande d'accepter les taux proposés par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement proposées par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, pour un montant ne dépassant pas 240 321 \$, incluant les taxes;
- D'autoriser le Directeur général à signer tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur.

Adoptée

2020-079

**APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MME AVIANN LEWIS-MORRIS À TITRE D'« AGENT DE BUREAU TEMPORAIRE »**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau auprès du département des services communautaires et des loisirs pour le remplacement temporaire de l'employée titulaire pendant son absence;

**ATTENDU QUE** le Directeur général, la Directrice des services communautaires et des loisirs, et la Conseillère des ressources humaines

recommandent l'embauche de **MME AVIANN LEWIS-MORRIS** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **MME AVIANN LEWIS-MORRIS** à titre d'« **AGENT DE BUREAU TEMPORAIRE** » auprès du département des services communautaires et des loisirs, pour débiter au plus tard le 16 mars 2020, pour une période n'excédant pas la période d'absence de l'employée titulaire, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2020-080

**AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DANS UN COMPTE REER D'UN EMPLOYÉ DE LA COTISATION DE L'EMPLOYEUR AU RÉGIME DE RETRAITE**

---

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE ratifier l'entente signée le 28 février 2020 entre la Ville de Hampstead et le Directeur général qui autorise le paiement dans un REER personnel du montant suivant :
  - 18 592,37 \$ pour l'année 2020, représentant la cotisation de l'employeur au régime de retraite.

Adoptée

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Il n'y a pas eu de question.

2020-081

**AJOURNEMENT**

L'agenda ayant été complété,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'AJOURNER la présente séance du conseil;

Adoptée

---

Dr William Steinberg, maire

---

Me Pierre Tapp, greffier